

DOCUMENT DE CONSULTATION

REGLEMENT DE CONSULTATION

AMENAGEMENT DES BUREAUX DE GRENOBLE

BPIFRANCE

27-31 AV DU GENERAL LECLERC

94700 MAISONS ALFORT



TYPE DE PROCEDURE

Marché privé à l'issue duquel Bpifrance retiendra l'offre techniquement économiquement la mieux disante par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

1. OBJET DU MARCHÉ

Champ de l'étude	Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement des bureaux de Bpifrance à Grenoble
Lieu d'exécution de la prestation	La prestation se déroule au 15 rue de Belgrade à Grenoble (38024)
Modalité d'exécution de la prestation	Les travaux se dérouleront en jours ouvrés et en milieu occupé
Durée d'exécution	Le marché aura une durée d'exécution calendaire 3 mois (à confirmer)
Planning prévisionnel	Le planning prévisionnel de la prestation se déroulera comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Démarrage de la prestation : 14/09/2020• Fin de la prestation : 14/12/2020
Livrables	DOE
Conditions générales d'achats	Le marché est soumis aux dispositions générales des conditions générales de Bpifrance de travaux

2. MODALITES DU MARCHÉ

Modalités de commandes	Commande unitaire
Mode de facturation	30% à la commande, 60% à l'avancement et 10% à la réception définitive
Modalité de paiement	Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.



3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

5.1. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.2. CONFIDENTIALITE

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

5.3. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande de renseignements techniques, administratifs et documents complémentaires sont à demander uniquement par mail à :

- dmg.consultation@bpifrance.fr
- pascal.mabilat@bpifrance.fr
- tganachaud@property-s2.com
- lletellier@property-s2.com

5.3. VISITE SUR PLACE

Une visite est organisée le :

Mardi 1^{er} septembre à 14h

Une confirmation de présence doit être demandé à l'adresse suivantes :

- dmg.consultation@bpifrance.fr
- pascal.mabilat@bpifrance.fr
- tganachaud@property-s2.com
- lletellier@property-s2.com

5.4. CONTENU DES REPONSES

Les réponses à la présente consultation seront rédigées en français.
Les offres devront être remise par mail le :



Vendredi 4 septembre à 16h

à l'adresse électronique suivante :

- dmg.consultation@bpifrance.fr
- pascal.mabilat@bpifrance.fr
- tganachaud@property-s2.com
- lletellier@property-s2.com

Le courriel aura pour objet « **BPIFRANCE - GRENOBLE – AO Aménagement des bureaux** » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Le candidat fournira à l'appui de son offre

- Le CCCP, l'Acte d'Engagement signés
- le fichier « DPGF Travaux » rempli sous format Excel
- un dossier de présentation complet de sa candidature, mettant en avant son expertise,
- une liste exhaustive de références de contrats ou de missions similaires,
- un ou des CVs types de prestataires (sous-traitance partielle à préciser) susceptibles d'intervenir dans cette mission d'étude,

Les dossiers, qui seraient reçus par voie électronique après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessous.

Bpifrance convoquera les prestataires ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition et d'une négociation avant le choix définitif.

Les réponses seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés ci-dessous :

- Prix des travaux : 40 %
- Qualité du mémoire technique et du matériel proposé : 30 %
- Qualité des équipes proposées et de la méthodologie des travaux : 30 %

A noter : Le candidat sélectionné devra être en mesure de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.